Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Paris, le 15 mars 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Particuliers investisseurs et futurs propriétaires : deux outils pour calculer les aides de l'État sur www.territoires.gouv.fr

Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement a développé deux outils interactifs destinés aux particuliers investisseurs ou aux futurs propriétaires, qui les aideront à concrétiser leur projet immobilier en calculant les aides dont ils peuvent bénéficier grâce à deux dispositifs mis en place par le gouvernement en 2013.

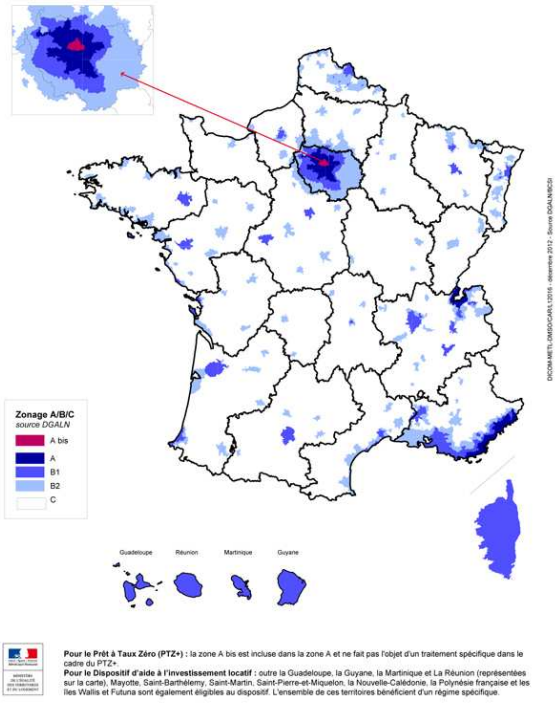
Zonage A/B/C
source DGALN
A bis
A
B1
B2
C
Guadeloupe
Réunion
Martinique
Guyane
Pour le Prêt à Taux Zéro (PTZ+) : la zone A bis est incluse dans la zone A et ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre du PTZ+
Pour le Dispositif d'aide à l'investissement locatif : outre la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion (représentées sur la carte), Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna sont également éligibles au dispositif. L'ensemble de ces territoires bénéficient d'un régime spécifique.

Le dispositif d'aide à l'investissement locatif va offrir aux particuliers investisseurs une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 18 % du prix d'achat d'un logement neuf en zone tendue. En contrepartie, le propriétaire devra mettre son bien en location pendant neuf ans au minimum, à un loyer inférieur de 20 % au marché, et à des locataires sous plafonds de ressources. Cette mesure devrait permettre d'engager la construction de 40 000 logements en 2013.

Grâce au calculateur, les particuliers investisseurs pourront :

- vérifier que la commune où ils souhaitent investir est concernée par le dispositif ;
- calculer le montant du loyer qu'ils pourront fixer ;
- connaître le plafond de revenus maximal de leurs futurs locataires ;
- évaluer la réduction d'impôt à laquelle ils ont droit.

Une rubrique « Bien investir : mode d'emploi » donnera également une série de conseils pratiques utiles avant d'investir.

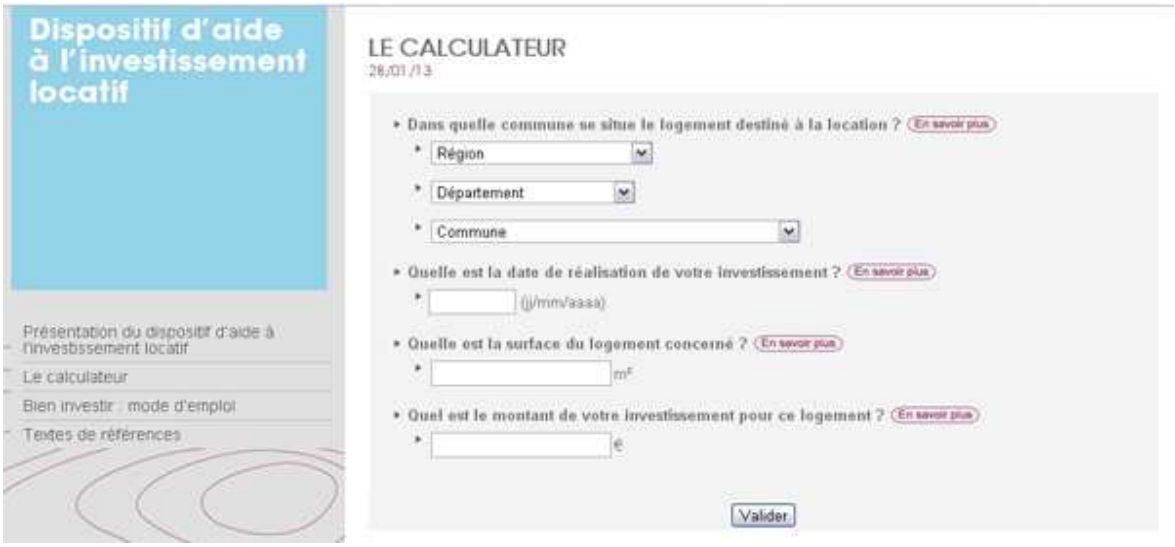
Dispositif d'aide à l'investissement locatif
Présentation du dispositif d'aide à l'investissement locatif
Le calculateur
Bien investir : mode d'emploi
Textes de références
LE CALCULATEUR
28/01/13
Dans quelle commune se situe le logement destiné à la location ? En savoir plus
Région
Département
Commune
Quelle est la date de réalisation de votre investissement ? En savoir plus
(j/mm/aaaa)
Quelle est la surface du logement concerné ? En savoir plus
m²
Quel est le montant de votre investissement pour ce logement ? En savoir plus
€
Valider

Retrouvez ce calculateur sur www.territoires.gouv.fr/investissementlocatif

La réforme du **prêt à taux zéro (PTZ+)** vise à soutenir l'accession sociale à la propriété, c'est-à-dire l'accès à la propriété pour les ménages modestes, notamment par un renforcement du différé de remboursement de 100 %. Désormais, une famille dont les revenus se situent dans la tranche 1 (la plus basse) ne commencera à rembourser son PTZ+ qu'après une période de 14 ans ; cette durée est de 5 ans pour les ménages dont les revenus sont situés dans la 2e tranche.

Le **calculateur permettra aux futurs propriétaires de savoir s'ils peuvent bénéficier du prêt à taux zéro plus (PTZ+)**, de connaître le montant et les conditions de remboursement auxquelles ils peuvent prétendre.

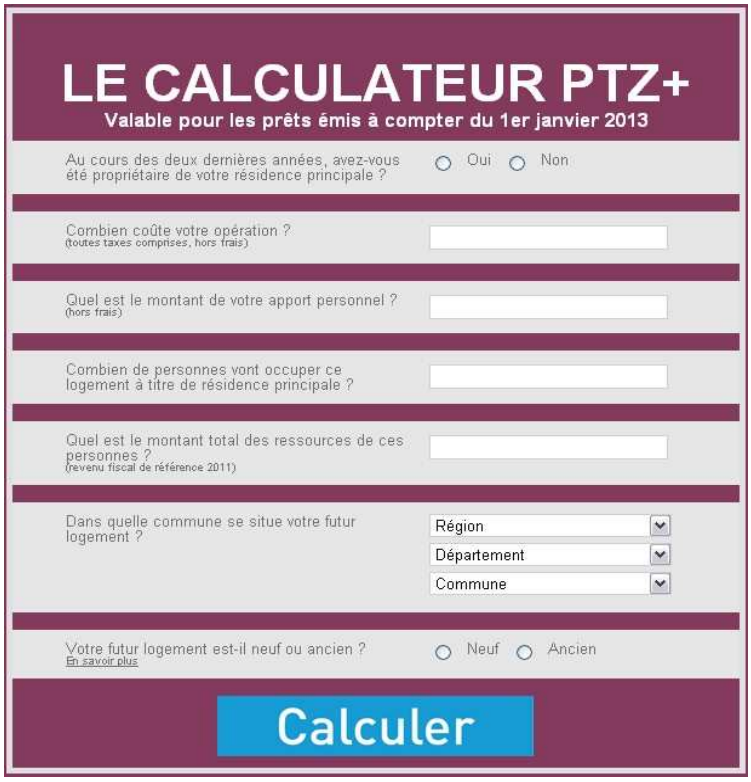
LE CALCULATEUR PTZ+
Valable pour les prêts émis à compter du 1er janvier 2013
Au cours des deux dernières années, avez-vous été propriétaire de votre résidence principale ?
Oui
Non
Combien coûte votre opération ?
(toutes taxes comprises, hors frais)
Quel est le montant de votre apport personnel ?
(hors frais)
Combien de personnes vont occuper ce logement à titre de résidence principale ?
Quel est le montant total des ressources de ces personnes ?
(revenu fiscal de référence 2011)
Dans quelle commune se situe votre futur logement ?
Région
Département
Commune
Votre futur logement est-il neuf ou ancien ?
En savoir plus
Neuf
Ancien
Calculer

Retrouvez ce calculateur sur www.territoires.gouv.fr/ptzplus

Contact
Bureau presse du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement *01 40 81 78 88*
www.territoires.gouv.fr